

PREFET DE LA MANCHE

Sous-Préfecture d'Avranches

N° 35-2027

**Attestation de compétences**

**Guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel**

-----

Au vu du dossier présenté par M. Olivier CHAMPION et après avis conforme de la sous-commission technique, réunie le 3 décembre 2024, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, atteste que M. Olivier CHAMPION dispose des compétences requises pour continuer à exercer l'activité de guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel dans l'intérêt de la sécurité publique.

**L'attestation de compétences délivrée ce jour est valable jusqu'au 31 décembre 2027.**

Avranches, le 12 décembre 2024  
Le Président de la commission,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet d'Avranches.



Pierre CHAULEUR